

INFORMATIONS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE 2026 - 2027

FONCTIONNEMENT :

Le service de restauration fonctionne avec un **système de gestion informatisée : tous les élèves qui prennent des repas, même un seul dans l'année, doivent posséder un badge** à code barre numéroté. Ce badge ouvre un compte personnel à chaque élève et lui permet l'accès à la salle de restaurant s'il est approvisionné.

Le badge est obligatoire car il permet l'accès à l'établissement et à la restauration dès septembre 2026. Ce badge sera renouvelé chaque année et le coût sera inclus dans la facturation annuelle.

Il y a 2 points de restauration principaux :

- 1) Une **restauration traditionnelle** au prix de **7€10** : **le self-service est ouvert à tous les élèves**. Le repas est constitué d'une entrée, d'un plat chaud garni, d'un laitage et d'un dessert. L'accompagnement du plat est servi à volonté à la demande.
- 2) Une **restauration rapide** au prix de **7€10** : **ouverte exclusivement aux lycéens les lundi, mardi, jeudi et vendredi**.

Le mercredi, les repas seront servis uniquement en restauration rapide pour tous les élèves.

Les restaurants sont ouverts de 11H20 à 13H45.

Les élèves qui choisissent l'option « Externe » et qui souhaitent déjeuner, seront facturés 7€80 le repas (tarif unique).

Pour les Apprentis, le tarif du repas s'élève à 4€10.

Pour les élèves bénéficiant d'un PAI alimentaire, l'accès à l'espace de restauration comporte « un droit de couvert » d'un montant de 1 euro.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES:

- **D'une année sur l'autre, les soldes sont conservés. Les comptes doivent être approvisionnés pour la rentrée.**

Il est important que tous les badges des anciens et des nouveaux élèves soient crédités d'un minimum de 10 repas soit 71€ avant la rentrée.

- **Les badges des élèves seront distribués à partir du 1^{er} septembre 2026, selon leur date de rentrée (remis uniquement aux élèves ayant fait la photo au sein de l'établissement)**

Le règlement des repas s'effectuera :

- Par **CB** sur **ECOLE DIRECTE**, service paiement en ligne.
- Par **Chèque**, libellé au nom de **OGGS EMILIE DE RODAT** portant **OBLIGATOIREMENT** au dos le **NOM, LE PRENOM ET LE NIVEAU DE LA CLASSE DE L'ELEVE**, à déposer **SANS ENVELOPPE** dans la boîte aux lettres devant le bureau 13.
- En **Espèces** à déposer obligatoirement auprès de Mme ELLENG, bureau 13 aux récréations de 9h55 et de 15h50, en présence de l'élève.
AUCUNE SOMME EN LIQUIDE NE DOIT ETRE DEPOSEE DANS LA BOITE AUX LETTRES.